

## Commune de **GOUVY**

## **AVIS DE PUBLICATION**

Le Bourgmestre de la Commune de Gouvy, conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, informe la population et toute personne intéressée des décisions suivantes du Conseil communal, en séance du 27 mars 2024 :

- 4 Gestion forestière.
  - Règlement sur la cueillette de menus produits dans les bois communaux. APPROBATION.
- 6 Voirie communale.
  - Acte de constat relatif à un chemin communal, situé à Brisy et adjacent au sentier n°31. DECISION.
- 8 Patrimoine communal.
  - Mise à disposition d'un bien cadastré 2ème Division, section D, n° 1613 A, sis Ourthe 57, étant l'ancien presbytère, à l'asbl "Maison des Jeunes MJ 23". APPROBATION.
- 12 Culte.
  - F.E. de Beho. Budget 2024.
  - APPROBATION.
- 13 Culte.
  - F.E. de Beho.
  - Compte 2022.
  - APPROBATION.
- 14 Culte.
  - F.E. de Cherain.
  - Compte 2023.
  - APPROBATION.
- 16 Finances communales.
  - Règlement protocolaire.
  - APPROBATION.

Le texte intégral de chaque décision peut être consulté au siège de l'Administration communale, maison communale, sise rue Bovigny, 59, tous les jours ouvrables, de 09 heures à 12 heures ou demandé à administration@gouvy.be

GOUVY, le 9 avril 2024

La Directrice générale,

Delphine NEVE

PAR LE COLLEGE:

Communal

La Bourgmestre,

Véronique LEONARD